

## LES ECO-VILLAGES

Pour une revitalisation de l'espace rural,  
par l'implantation ou l'accueil de citadins,  
dans des villages respectueux de l'environnement  
intégrant écologie et technologie,  
prospérité économique et avancées sociales.

par Yann THIBAUD

### CONCEPT :

Les éco-villages existent et fonctionnent depuis plusieurs années dans toutes les régions du monde, mais les réalisations les plus avancées et les plus importantes sont situées essentiellement dans les pays anglo-saxons.

Le Réseau Global d'Eco-villages (Global Eco-village Network) a été créé à la suite de l'engagement pris par les principaux chefs d'Etat mondiaux au sommet de Rio en 1992, pour un développement soutenable et respectueux de l'environnement. L'éco-village apparaît ainsi comme le lieu d'expérimentation et de démonstration des idées et technologies nouvelles propres à faire évoluer les sociétés humaines vers un futur désirable. Loin de représenter, comme cela a souvent été le cas des anciennes communautés soixante-huitardes, une sorte d'enclave autarcique et oppositionnelle, il est parfaitement intégré dans le tissu local, économique et institutionnel, dont il constitue un pôle attractif et innovant.

Il est aussi l'occasion d'un important brassage humain et économique dans des régions souvent désertées, ceci du fait de ses nombreuses activités possibles : accueil et tourisme social, formation, création d'entreprises, agrobiologie, vie artistique, réinsertion, pédagogie alternative...

Le mouvement est encore très peu développé en France. La première rencontre inter-projets du Réseau Français d'Eco-villages, qui s'est déroulée du 30 août au 2 septembre au Cun du Larzac, a rencontré un succès important et à cette occasion le Réseau Français d'Eco-villages, qui jusque-là n'était que virtuel, s'est constitué en association, avec des réseaux régionaux, des groupes de travail thématiques, et des groupes d'organisation nationaux. Une vingtaine d'éco-villages en projet ou en voie de réalisation ont déjà été recensés). Chaque éco-village aura sa sensibilité et son orientation propres, mais le besoin d'un statut juridique et financier nouveau se fait sentir, la réglementation actuelle apparaissant souvent inadaptée à ce type de réalisations.

Un éco-village *stricto sensu* est une création nouvelle mais rien n'empêche une commune de s'orienter progressivement avec l'accord de ses habitants, vers les techniques écologiques et les modes de fonctionnement d'un éco-village. C'est précisément la vocation de ces lieux que de constituer des expériences pilotes susceptibles d'être reprises en partie et adaptées dans la société par des individus ou collectivités.

L'intérêt des éco-villages peut se définir par l'abord social, économique, écologique, culturel, juridique et financier.

### ASPECT SOCIAL :

L'éco-village n'est pas un lieu de villégiature pour quelques riches privilégiés aux idées larges. C'est notamment la possibilité pour de nombreuses personnes en difficulté morale ou financière dans la société actuelle, de construire une vie nouvelle en accord avec leurs désirs réels et leurs idéaux.

On voit immédiatement les possibilités offertes en matière de réinsertion, en particulier pour les jeunes des banlieues défavorisées, et beaucoup de projets vont en ce sens. Sortir des cercles vicieux du chômage, du désespoir et de la délinquance pour vivre une alternative réaliste et constructive, constitue une perspective intéressante, parmi d'autres.

Il est clair que les éco-villages ne fourniront pas dans un premier temps un nombre massif d'emplois, sauf si, comme il semble que ce soit le cas, apparaît une dynamique inattendue dans tout le pays, donnant lieu à un grand nombre de créations de ces nouvelles implantations rurales sous diverses formes.

Par ailleurs, l'éco-village sera le lieu de mise en oeuvre d'expériences diverses de solidarité locale, par exemple les systèmes d'échange de biens et de services.

### ASPECT ECONOMIQUE :

La viabilité d'un éco-village suppose la création de structures économiques efficaces, alliée à la pluriactivité.

L'expérience acquise en matière de pépinières d'entreprises est ici applicable, les activités concernées devant être conformes au respect des principes écologiques éthiques et sociaux définis par le cahier des charges ou la charte de l'éco-village.

La palette des activités proposées revêt une grande diversité, chacune d'elle bénéficiant de la synergie économique générée par l'ensemble des autres :

- développement de l'agriculture biologique (l'offre étant en France très insuffisante par rapport à la demande).
- accueil de visiteurs pour des motifs variés : tourisme, classes vertes, soins et remise en forme, apprentissage et information sur les activités présentes dans l'éco-village.
- création de PME spécialisées dans un secteur technologique précis, par exemple dans le domaine de la santé, des matériels pédagogiques, des communications, de la construction saine, des énergies renouvelables...
- centres de formation à l'ensemble des techniques pouvant servir à édifier une société plus avancée. Actuellement beaucoup de centres de stages ou séminaires ne connaissant plus le succès rencontré dans les années 80, envisagent une reconversion en éco-villages dont la structure économique est plus diversifiée.
- activités et événements artistiques et artisanaux, certains éco-villages pouvant comprendre des ateliers d'artistes, des studios pour musiciens ou comédiens...
- chantiers de rénovation ou de construction. La formule qui a fait ses preuves, des chantiers de jeunes, est tout à fait indiquée ici, avec les possibilités de réinsertion évoquées plus haut.
- expériences pédagogiques nouvelles en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale, ou sous son contrôle. La plupart des projets d'éco-villages se voulant innovants portent un intérêt tout particulier à l'éducation.

Ajoutons deux éléments importants pour les futurs habitants d'un éco-village :

- le développement des technologies de communication rendant possible pour de nombreuses professions le travail à distance, beaucoup de personnes exerçant déjà une profession pourront s'installer à temps partiel dans un éco-village, en effectuant périodiquement des déplacements vers leur lieu d'activité initial.
- à revenu égal, le niveau de vie peut être nettement plus élevé dans un éco-village que dans une ville, parce que les postes principaux (alimentation et logement) seront beaucoup moins importants, grâce aux jardins collectifs ou individuels et à la possibilité d'acquérir ou de louer son logement pour un coût relativement modique.

## ASPECT ECOLOGIQUE :

Pourquoi le choix de l'écologie ? Parce que c'est un signe d'espoir en une société vivable, parce que le respect de l'environnement et de l'être humain marque le choix d'une attitude constructive et responsable, loin des errements et de l'exploitation des hommes et des éléments naturels, dûs à la seule loi du profit.

Le souci écologique se traduira par le choix :

- de l'agriculture biologique, on l'a vu, qui s'avère peu onéreuse (suppression des engrais et pesticides chimiques) et utilisatrice de main d'oeuvre; expérimentations, en particulier en matière de permaculture, plus respectueuse des paysages et processus naturels, peu connue en France, mais développée dans la plupart des éco-villages à l'étranger.

- de techniques et matériaux de construction sains, susceptibles de développer tout un nouveau secteur économique. La plupart de ces matériaux sont peu coûteux (bois, terre crûe, chaux) mais tout à fait fiables, et peuvent donner naissance à un habitat très abordable.

- des énergies renouvelables (solaire, éolienne, en tout ou partie).

- des systèmes de retraitement des déchets ménagers par le lagunage ou par les toilettes sèches à composter. Ces dernières techniques qui sont parfaitement au point, sont encore trop peu connues et refusées par les municipalités ou les administrations, lors de l'obtention du permis de construire. Un effort d'information est indispensable à cet égard.

- beaucoup d'éco-villages en France se construisent par la restauration de maisons anciennes ou de hameaux abandonnés. La construction neuve est souvent moins coûteuse et permet davantage d'innovation. Dans les deux cas, le souci architectural doit être prédominant, les exigences écologiques devant se combiner avec les considérations de cohérence, d'esthétique et d'adaptation aux besoins pratiques.

## ASPECT CULTUREL :

Les personnes attirées par un mode de vie écologique sont aussi la plupart du temps celles qui se sont interrogées sur elles-mêmes et qui ont des préoccupations touchant au développement personnel ou à la spiritualité. Mais le point qui revient avec le plus d'insistance dans les projets d'éco-villages, est le refus répété de toute idéologie obligatoire ou dominante, de tout comportement sectaire ou de fermeture envers le monde extérieur. Le développement des éco-villages apparaît ainsi comme un moyen de s'opposer à la prolifération des sectes, qui, elles, ne veulent pas entendre parler de transparence, de communication, et de liberté des participants.

La référence à l'écologie est intéressante parce qu'elle constitue une sorte de norme minimale, basique, qui implique une attitude de respect envers la vie et les êtres humains, mais qui n'amène à aucune allégeance idéologique et laisse à chacun sa totale liberté de conscience. Aussi les éco-villages pourront-ils permettre de constituer des centres avancés de recherche et de formation dans les domaines des sciences sociales, de la psychologie, des arts et de la culture, sans risquer de tomber sous l'autorité manipulatrice d'un gourou ou d'un mouvement sectaire, du fait de l'ouverture au monde social et de la circulation des informations et des personnes.

La dimension humaine, la richesse des relations d'amitié, la persistance des désirs et de l'idéalité, constituent certainement l'axe majeur du mouvement des éco-villages, celui qui déterminera leur création, leur succès, ou leur stagnation.

### **ASPECTS JURIDIQUE ET FINANCIER :**

La spécificité de l'éco-village et la diversité de ses activités, amènent ses promoteurs à recourir à des montages juridiques variés associant selon le cas sociétés civiles immobilières, sociétés civiles d'exploitation agricole, groupements fonciers agricoles, associations loi de 1901, associations européennes, voire sociétés de droit étranger. Il apparaît nécessaire de créer une formule juridique spécifique permettant diverses activités (agriculture, accueil, formation, artisanat...) ainsi que l'acquisition et la gestion d'un habitat collectif.

Mais la difficulté la plus importante tient à la structure actuelle des plans d'occupation des sols qui ne prévoient de zones constructibles qu'à proximité des villages déjà existants, alors qu'un éco-village a vocation à s'installer dans un site nouveau ou abandonné. Il serait donc nécessaire de créer un nouveau type de zone ou d'adapter le système existant.

Ainsi l'achat collectif d'un domaine important par des participants et des investisseurs intéressés, serait facilité. A l'heure actuelle, les seuls projets d'envergure (comportant plusieurs dizaines ou centaines de participants) sont impulsés et financés par des anglais. Il est souhaitable que le retard des français en ce domaine ne perdure pas davantage.

### **CONCLUSION :**

Si le mouvement des éco-villages est international, il est important qu'il trouve sa spécificité et sa force dans notre pays, compte tenu de nos traditions et de notre créativité. Il constitue une opportunité originale et pertinente parmi les réponses possibles à apporter aux graves difficultés sociales que nous connaissons, et apparaît d'autant plus adapté à notre époque qu'il constitue un pont entre l'ancestral désir de retour à la terre et des solutions avancées sur les plans technologique, écologique et social.